

Paris, le 29 Octobre 2012

## Communiqué de presse

### Un nouveau président pour l'ANEL



**L'Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL), réunie pour ses Journées Nationales d'Etudes, à PERROS-GUIREC, du 17 au 19 OCTOBRE 2012, vient d'élire son nouveau président Jean-François RAPIN, maire de MERLIMONT (62), conseiller régional du Nord Pas de Calais, jusqu'alors trésorier de l'ANEL. Ce fut l'occasion pour Frédéric CUVILLIER, ministre délégué aux transports, à la mer et à la pêche venu participer à ces travaux, de rendre un hommage émouvant et chaleureux à YVON BONNOT, ancien député et maire de PERROS-GUIREC, président depuis 2003 et qui ne se représentait pas.**

C'est effectivement en présence du ministre délégué que la passation des pouvoirs a été faite dans une ambiance très conviviale, le nouveau président souhaitant lui aussi saluer le président sortant avec beaucoup de déférence et d'amitié( *le nouveau Conseil d'administration s'étant réuni, après l'Assemblée générale statutaire, pour élire son président*).

L'ANEL poursuivra les actions menées avec dynamisme et passion par Yvon BONNOT pour lequel la protection de l'environnement littoral et le développement des activités n'ont jamais été contradictoires mais complémentaires, comme il l'a si souvent rappelé depuis son rapport au Premier Ministre, en 1995, "Pour une politique globale et cohérente du littoral".

Jean-François RAPIN déclare qu'il va poursuivre en ce sens et s'entourer de vice-présidents des différentes façades maritimes, dans le respect de la diversité politique, pour mener à bien son action en métropole et Outre-mer ; en effet, l'ANEL est de plus en plus sollicitée, signe de la reconnaissance croissante de cette association créée en 1978 par Antoine RUFENACHT, ancien ministre et ancien maire du HAVRE.

Les débats sur la nouvelle gouvernance de la mer et des littoraux, en présence des préfets maritimes et des élus siégeant dans les conseils maritimes de façades et conseils maritimes ultramarins déjà installés, ont souligné la nécessité de l'installation rapide du Conseil National de la Mer et des Littoraux; celle-ci, annoncée par le Premier ministre Jean Marc AYRAULT lors de la conférence environnementale, a été confirmée par le ministre délégué Frédéric CUVILLIER.

Les travaux en ateliers se sont déroulés autour de 4 thématiques :

- **les énergies marines renouvelables que les élus voient comme une réelle opportunité.** Les élus se veulent être des acteurs, plus que des spectateurs, des projets en cours et demandent à être plus présents dans les négociations entre l'Etat et les porteurs de projets, la Région pouvant être le bon échelon de coordination.

- **les activités traditionnelles de pêche et de conchyliculture qui représentent l'identité des littoraux et auxquelles les élus veulent apporter leur soutien, ainsi qu'à la recherche et à l'innovation pour accueillir de nouveaux métiers et valoriser de nouvelles ressources** (algues, aquaculture raisonnée, etc.)

- **l'aménagement des villes côtières**, où la densité de population est 2 fois et demie supérieure à la moyenne nationale et où les élus sont conscients des pressions nombreuses et des conflits d'usage à gérer. Les élus veulent maintenir les jeunes et les emplois liés à la mer en adaptant les projets aux contraintes environnementales, jugées souvent trop complexes du fait de l'empilement des réglementations ; car il faut prendre en compte la prévention des risques de submersion marine, la protection des espaces terrestres et maritimes et les directives européennes.

**Toutefois, les élus ne souhaitent pas rouvrir le débat sur la loi littoral de 1986 mais demandent de travailler sur son interprétation territoriale, en concertation avec les acteurs concernés et en réfléchissant à la bonne échelle à trouver en fonction de chaque projet**, le Scot (Schéma de cohérence territoriale) étant considéré comme un outil d'intégration des politiques sectorielles.

- **enfin, les débats autour de la politique de l'eau et de sa gouvernance ont permis de souligner encore le besoin d'une gestion intégrée des différentes politiques qui concernent un même territoire , avec des périmètres parfois différents** ; l'exemple des comités de bassin, où les élus sont présents, a été cité comme pouvant inspirer d'autres secteurs, les documents comme les futurs documents stratégiques de façade permettant d'intégrer les problématiques depuis la gestion de l'eau douce et de l'eau de mer jusqu'à l'aménagement urbain et portuaire.

**Toutes ces réflexions doivent être poursuivies dans le cadre du Conseil National de la Mer et des Littoraux.**

**Le ministre délégué Frédéric CUVILLIER a insisté sur le rôle de cette instance de concertation, réclamée par l'ANEL depuis 2010 et dont la composition a été arrêtée en mars 2012 ; il a assuré qu'elle se réunirait pour la première fois avant la fin de l'année 2012 ... un bel avenir donc pour le travail de l'ANEL et de ses élus qui souhaiteraient retrouver place de Fontenoy le lieu emblématique de la mer et des littoraux et pourquoi pas du ministère de la mer !**

ANEL

22 boulevard de la Tour-Maubourg- 75007- PARIS

Téléphone 01 44 11 11 70 Fax : 01 44 11 11 79

email : [anel1@wanadoo.fr](mailto:anel1@wanadoo.fr)

site : [www.anel.asso.fr](http://www.anel.asso.fr) ou [www.leselusdulittoral.fr](http://www.leselusdulittoral.fr)